

Déclaration liminaire CGT-INRA

Les élus CGT ne seraient pas représentants du personnels au CA de l'INRA élus sur liste CGT s'ils n'intervenaient pas sur le mouvement social en cours, à savoir pour le retrait de la Loi dite « Travail ».

Ce qui est proposé par le gouvernement n'est ni plus ni moins qu'un formidable retour en arrière en terme de protection sociale des travailleurs de ce pays. Et s'il fallait un exemple emblématique nous citerons l'inversion de la hiérarchie des normes qui rend l'accord d'entreprise supérieur à l'accord de branche mais de nombreux autres articles de ce projet de loi la rendent inacceptable et à ce titre nous demandons le retrait pur et simple de ce projet de loi scélérate.

Le gouvernement et le Medef veulent nous faire croire qu'il s'agirait d'une avancée sociale. L'Histoire sociale de la France nous enseigne que le patronat français a toujours été contre le progrès social. Faut-il rappeler que les enfants travaillant dans les mines relevaient du « progrès » pour le patronat du XIXème siècle ?

Le monde aurait changé, les salariés seraient devenus des « collaborateurs » dans des entreprises dirigés par des patrons enclins à la bonté et au bonheur des salariés.

C'est oublier un peu rapidement le lien de subordination qui lie le salarié au patron dans le privé et à l'autorité hiérarchique dans le public, qui fait qu'un salarié perd sa qualité de citoyen pour devenir « employé » et qu'à ce titre il subit toutes les pressions possibles liées aux conditions économiques du moment (chantage à la crise, au chômage, à la concurrence mondialisée, ...). Les salariés des secteurs agricole et agro-alimentaire en font constamment la dure expérience, nos camarades CGT de la Fédération Nationale Agro-Alimentaire et Forestière, la FNAF, peuvent en témoigner ici, et c'est aussi ce qui les amène à appeler à la mobilisation pour exiger le retrait de ce projet de Loi.

C'est oublier que pour pallier à ce lien de subordination, les travailleurs avec les organisations syndicales, et la CGT en particulier, ont construit par leur lutte, et parfois au prix du

sang, un code du travail qui les protège contre la "loi" patronale.

C'est oublier aussi l'indécence des rémunérations des « grands patrons » au regard des salaires de l'immense majorité des travailleurs ?

Dans ces conditions comment croire qu'un referendum d'entreprise pourrait être équivalent à un vote libre démocratique ?

François Hollande, Manuel Valls et Pierre Gattaz unis dans un même combat de sape de notre code du travail souhaitent nous ramener 100 ans en arrière. Il est normal qu'ils trouvent face à cet attelage rétrograde les travailleurs en lutte avec la CGT mais aussi avec 6 autres organisations syndicales unies dans une intersyndicale de salariés, d'étudiants, de lycéens et de jeunes concernés par leur avenir professionnel.

J'imagine que certains administrateurs pensent que cela ne concerne pas les fonctionnaires, nous leur répondrons que cela touche particulièrement les salariés les plus faibles et que nous sommes en premier lieu solidaires de tous les salariés. Mais l'histoire sociale nous enseigne que les mesures prises dans le privé trouvent toujours leur pendant dans la fonction publique. La contre-réforme des retraites en est un exemple très illustratif. **Comment croire qu'une fois les garanties nationales du Code du Travail et des conventions collectives de branche détruites dans le secteur privé, le statut national de la Fonction Publique ne sera pas lui aussi visé et remis en cause ?**

Car c'est exactement la même politique d'individualisation des droits et des rémunérations, et de mise en concurrence des salariés, que le gouvernement veut imposer avec le RIFSEEP. Suite à la mobilisation, en particulier à l'INRA où des milliers d'agents et plus d'une centaine de Directeurs d'unités ont exigé l'exemption de ce dispositif pour les ITA. Le MENESR s'est prononcé pour cette exemption soit effective. Le ministère de la Fonction Publique doit maintenant accéder à cette demande !

C'est aussi la même politique qui est à l'œuvre avec le pacte de responsabilité offrant à bon compte au patronat 50 Milliards au-travers de coupes dans les budgets publics, qui viennent de

se concrétiser par l'annonce de l'annulation de 256 M€ de crédits pour l'enseignement supérieur et la recherche. Certes, suite aux prises de positions des prix Nobels et du conseil scientifique de l'INRA et de tous les autres EPST le gouvernement semble avoir reculé sur les coupes qu'il voulait imposer aux EPST tout en maintenant l'annulation de 122 M€ au budget de l'ESR. Il n'en reste pas moins que c'est à la masse des laboratoires qui n'ont pas les moyens tant en fonctionnement qu'en personnels titulaires, de travailler sur le long terme. C'est pour cela que la CGT porte, avec des collègues de plus en plus nombreux, l'exigence d'un doublement *a minima* du soutien de base des unités.

Enfin, concernant la mise en place de communautés d'universités et d'établissements ou « COMUE » programmées par le gouvernement et l'Union Européenne, et sur lesquelles l'INRA est sollicité, nous voudrions vous alerter et, en tant que représentants du personnel CGT, nous attendons une réponse claire de votre part.

En effet, après leur audition par un jury international, fin avril 2016, certaines Idex ont été confirmées, d'autres arrêtées, d'autres encore voient leur période probatoire prolongée. C'est notamment le cas pour l'Idex Saclay dont l'INRA est un des membres. Le jury considère que le projet

d'intégration des différents établissements au sein de l'Idex Paris Saclay ne serait pas allé assez loin. Une période probatoire de 18 mois pour y remédier et proposer un modèle intégré a été annoncée.

Gilles Bloch, président de l'université Paris Saclay s'est donc adressé à chacun des membres en intimant l'ordre d'accélérer. Le jury demande en effet 2 choses : Une proposition de contours pour les statuts de l'université intégrée et l'accord formel et signé de chacun des membres de l'Idex à construire cette université intégrée. La demande d'une gestion des ressources humaines commune à tous y est très fortement encouragée.

Dire que l'intégration ne portera que sur les universités et écoles membres de l'Idex et que nous garderions, nous INRA, toute notre autonomie ne peut être une réponse satisfaisante : chaque membre est censé signer son engagement formel, l'INRA comme les autres.

Monsieur Houllier, PDG de l'INRA, a toujours dit que si université intégrée il y avait, l'INRA se retirerait. Nous y sommes. L'INRA doit maintenant être clair vis à vis de ses personnels et leur dire - officiellement - s'il reste ou non membre à part entière de l'Idex et membre fondateur de l'Université Paris-Saclay.

En conclusion, comme 7 français sur 10, la CGT-INRA est totalement opposée à ce projet de loi Travail et à ses avatars et apporte son soutien total aux salariés en grève dans les raffineries, les centrales nucléaires, à la SNCF, les usines d'incinérations, etc. Il n'y a pas d'autre issue que le retrait de ce projet de loi. C'est pourquoi nous appelons les salariés de l'INRA à participer massivement à la votation organisée dans les centres, et à la grève interprofessionnelle et à la manifestation nationale du 14 Juin à Paris.

La CGT a des propositions, il appartient au gouvernement de restaurer un véritable dialogue social et de tendre une oreille attentive à nos propositions.

Venez renforcer un syndicat de luttes :

Adhérez à la CGT !



Syndicat National CGT-INRA RN 10 – Porte de St Cyr 78210 Saint Cyr l'Ecole Tél : 01.39.53.56.56 Fax : 01.39.02.14.50
Mail : cgt@inra.fr Sites internet : <https://intranet.inra.fr/cgt/> et <http://www.inra.cgt.fr/>